

c) M. H. B. Hawthorn, de l'Université de la Colombie-Britannique, et M. Adélar Tremblay, de l'Université Laval, entreprennent, à titre de directeur et de codirecteur respectivement, un projet national de recherche sur les Indiens afin d'évaluer leur participation à la vie sociale et économique du Canada. Les travaux toucheront à quatre domaines importants: développement économique; progrès dans l'éducation; responsabilités aux divers niveaux de gouvernement; conseils de bande et gouvernement autonome. On s'attend que le projet soit terminé en 1966.

d) Depuis quelques années on s'intéresse de plus en plus aux études sur la collectivité et le développement. On a effectué une étude sur le développement économique de la réserve des Gens-du-Sang. Elle comprenait des analyses démographiques, des études sur les ressources minérales, les sols, l'habitat, l'agriculture, les forêts, et le reste. On a effectué, en collaboration avec le ministère provincial des terres et forêts, des études sur le développement économique des Indiens du district de Patricia, en Ontario. On fait présentement un inventaire des ressources des réserves indiennes.

VOITURES DE LOUAGE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Question n° 873—M. Bell:

A l'Exposition universelle (Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967) a-t-on adopté la coutume d'utiliser des voitures de louage? S'il en est ainsi, combien de véhicules ont été loués par jour pendant la période allant du 12 au 18 avril 1964, et de quel service ont-ils été loués?

Réponse: Au cours de la période allant du 12 au 18 avril 1964, les dispositions prises en vue de louer un véhicule ont dû être annulées dans la suite et aucun véhicule n'a été loué à part ceux que loue actuellement la Compagnie à titre permanent.

NOMINATION DE DEUX PILOTES DE PUGWASH

Question n° 893—M. Coates:

1. Quels sont les noms, adresses, âges et états de service des deux pilotes récemment nommés par l'Administration du pilotage de Pugwash?

2. Quel examinateur a approuvé la nomination des pilotes en question et quelle est sa compétence?

L'hon. M. Pickersgill: 1. M. Harold Allen, âgé de 36 ans, de Pugwash, qui a été nommé pilote, a exercé ses fonctions pendant une saison, à titre d'aspirant pilote. M. Otis Allen, âgé de 30 ans, de Pugwash, a été nommé aspirant pilote; il n'a pas d'expérience dans ce domaine.

2. M. Harold Allen a été nommé pilote par l'Administration du pilotage de Pugwash, en mars 1964, sur la recommandation de M. H. E. Vanember, ancien pilote et inspecteur du pilotage. M. Otis Allen a été recommandé à

[M. Badanai.]

titre d'aspirant pilote par l'Administration du pilotage de Pugwash.

CHEMIN DE FER PORTUAIRE

Question n° 904—M. MacEwan:

Est-ce que la société des chemins de fer Nationaux ou le ministère des Transports se proposent d'installer des voies ferrées ailleurs que sur la partie sud de la jetée «C» à Pictou (Nouvelle-Écosse)?

L'hon. M. Pickersgill: La direction des chemins de fer Nationaux nous informe qu'elle n'a pas l'intention d'installer des voies ferrées ailleurs que sur la partie sud de la jetée «C» à Pictou (Nouvelle-Écosse).

BARRAGE DU SUD DE LA SASKATCHEWAN

Question n° 930—M. Francis:

1. A quelle date a été prise la décision de construire le barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan?

2. Quel accord financier a été conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Saskatchewan?

3. Quelle est la valeur totale en dollars des contrats qui ont été octroyés à ce jour relativement à ce projet?

4. Quel montant total anticipé devra acquitter chaque gouvernement à l'égard du coût total du projet?

5. Quelle sera la capacité installée d'énergie électrique dans la section génératrice, et quel sera le coût par kilowatt de la capacité installée?

6. Le gouvernement provincial s'est-il engagé à fournir 50,000 acres de terre agricole pour l'irrigation et à assurer les services nécessaires à cette fin?

7. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il déclaré en 1963 qu'il n'était plus intéressé à fournir la superficie mentionnée à la question précédente? Dans le cas de l'affirmative, quelles raisons a-t-on données pour justifier cette décision?

8. Si le projet d'irrigation n'est pas exécuté, quels sont les avantages qui résulteront de la construction du barrage, la production d'énergie électrique mise à part?

9. Y a-t-il eu des difficultés techniques dans la construction du barrage?

10. Quel est le montant estimatif des intérêts annuels et du coût d'amortissement de ce projet?

11. Quels sont les plans du gouvernement pour faire face aux frais mentionnés à la question précédente?

L'hon. M. Hays: 1. L'accord entre la Saskatchewan et le Canada a été conclu le 25 juillet 1958.

2. Le partage des frais s'établit ainsi:

(1) La Saskatchewan paie: a) 25 p. 100 du coût du bassin de retenue, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars;

b) le coût de toutes les entreprises relatives à l'aménagement de l'irrigation, des installations de loisir et de la production d'énergie, le Canada acquittant 25 p. 100 des frais de construction des conduites d'amenée.

(2) Le Canada paie: a) 75 p. 100 du coût de construction du bassin de retenue, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars; b)